

(1)  
(N<sup>o</sup> 21.)  
—

## SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 18 DÉCEMBRE 1877.

### Rapport de la Commission de la Guerre, chargée d'examiner le Projet de Loi contenant le Budget du Corps de la Gendarmerie, pour l'exercice 1878.

(Voir les N<sup>os</sup> 92 et 177, session 1876-1877 de la Chambre des Représentants,  
et le N<sup>o</sup> 6 du Sénat.)

Présents : MM. VAN SCHOOR, Président, le Baron d'OVERSCHIE DE NEERYSSCHE,  
le Comte DE LOOZ CORSWAREM, SACQUELEU, CROCQ, FLÉCHET, et PENNART,  
Rapporteur.

MESSIEURS,

Le Budget du Corps de la Gendarmerie s'élève à la somme de 2,920,000 francs, et présente sur celui de l'exercice écoulé une différence en plus de 87,000 francs, expliquée et parfaitement justifiée dans la note jointe au Budget. La raison se trouve dans l'augmentation de 43 hommes et 40 chevaux, faite dans l'effectif.

Pénétrée de plus en plus de l'importance exceptionnelle de la gendarmerie, votre Commission serait heureuse de voir prendre des mesures pour continuer à renforcer ce corps d'élite, qui rend de si grands services au pays.

Elle a l'honneur de vous proposer, à l'unanimité, l'adoption du Projet qui vous est soumis.

*Le Président,*  
J. VAN SCHOOR.

*Le Rapporteur,*  
VICTOR PENNART.